

**TARIFS COMMUNAUX 2020**

Désignation	Tarif en €
<b>DROITS DE PLACE</b>	
<b>Marchés</b>	
<b>Tarif été du 1/7 au 31/8</b>	
- le mètre linéaire (tarif de base)	2,30
- minimum de perception	6,90
- abonnement électrique forfait (par marché)	3,50
<b>Tarif hiver du 01/09 au 30/06 : 60 % du tarif été</b>	
- le mètre linéaire	1,40
- minimum de perception	4,20
- abonnement électrique (par marché)	2,10
<i>Pour les abonnés aux marchés : marchés gratuits : 1 par mois à Quimiac, 1 pour les 2 mois d'été à Mesquer et Kercabellec</i>	
<b>Stand fleurs, ventes au déballage ou camions commerçants ..., par jour quelque soit la durée</b>	
- le mètre linéaire	2,60
- minimum de perception	7,90
- abonnement électrique	10,50
<b>Hors marchés</b>	
<b>Gens du voyage</b>	
Par semaine et par caravane	15,30
<b>Terrasses couvertes (par m2 ou fraction de m2))</b>	47,00
<b>Terrasses non couvertes (par m2 ou fraction de m2)</b>	6,50
<b>Etalage (par m2 ou fraction de m2)</b>	6,50
<b>Cirques et spectacles forains</b>	
- petits < 250 m2 (par jour) (base)	64,00
- moyens de 250 à 500 m2 (par jour)	192,00
- grands à partir de 500 m2 (par jour)	384,00
<b>Occupation du domaine public par des chantiers</b>	
Bennes à gravats, bungalows et véhicule de chantier, installation temporaire	
Gratuit jusqu'au 6ème jour	
A partir du 7ème jour- par ml et par jour	0,40
<b>Salon du livre</b>	
Professionnels exposant (les 2 mètres linéaires)	38,00
Auteurs - 1er ml gratuit au-delà, par ml	8,50
<b>Evènementiel et commerçants hors marchés</b>	
3 mètres linéaires (minimum perception)	38,00
par mètre linéaire supplémentaire (inclus électricité)	13,00